

# ACCUEILS DE LOISIRS gérés par l'UFCV

## Entente intercommunale

### Cailloux-sur-Fontaines, Fontaines Saint-Martin et Sathonay-Village

## Compte rendu du conseil des parents du 15 novembre 2023

(à Sathonay-Village)

#### Participants :

- Représentantes des communes : Joëlle SIMON, adjointe au Maire de Sathonay-Village ; Sabine COLLIOT, adjointe au Maire de Fontaines Saint-Martin, Françoise DOSIMONT, conseillère municipale de Cailloux-sur-Fontaines.
- Pour l'UFCV : Valérie DÉMURGÉ, coordinatrice des accueils de loisirs pour les 3 communes et directrice d'accueils ; Marilyne MOULAT, responsable de l'accueil périscolaire de Sathonay-Village et directrice sur des périodes de vacances scolaires ; Kevin BRENDEL, directeur sur des périodes de vacances scolaires.
- Pour l'Entente intercommunale : Carine TUTRICE, chargée de coopération territoriale
- 9 familles présentes :
  - > 4 familles de Cailloux-sur-Fontaines
  - > 1 famille de Fontaines Saint-Martin
  - > 4 familles de Sathonay-Village

#### Pour cette année 2023-2024, 463 familles inscrites et 623 enfants fréquentant les structures gérées par l'association UFCV :

- l'accueil périscolaire avant et après l'école sur chacune des 3 communes (7h30-8h30 et 16h30-18h30),
- l'accueil de loisirs intercommunal du mercredi à Cailloux-sur-Fontaines et Sathonay-Village (7h30-18h30),
- le centre de loisirs intercommunal (8h-18h30) pendant toutes les périodes de vacances scolaires à Cailloux-sur-Fontaines.

Cette gestion de services publics lui est confiée par les 3 communes de l'Entente intercommunale dans le cadre d'un **marché public** pour une durée déterminée (jusqu'à fin 2024). Les 3 communes contribuent par conséquent aux coûts de fonctionnement de ces accueils. Un lien permanent existe entre les communes et l'UFCV et un suivi régulier de l'activité est réalisé.

La **CAF du Rhône** apporte également une participation financière à ces structures d'accueil en fonction des heures de présences réelles d'enfants.

#### Rappel des taux d'encadrement règlementaires :

Périscolaire : 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 18 enfants de plus de 6 ans (cadre du PEDT).

Mercredi : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 14 enfants de plus de 6 ans.

Vacances : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 12 enfants de plus de 6 ans.

#### Présentation des structures :

##### ➤ **Périscolaire de Cailloux-Sur-Fontaines**

Enfants inscrits : 165 en inscription annuelle et 14 en occasionnelle = 179 enfants

L'équipe se compose de : Valérie (directrice), Marine (responsable), Audrey, Karène, Kevin, Jennifer ; renfort le soir de Tony et Millah.

Les animateurs proposent des activités autour du thème « **Les cinq continents** ».

**Matin (7h30-8h30)** : en moyenne 43 enfants sur 74 places soit 58 % d'occupation réelle (baisse par rapport aux autres années).

**De 16h30 à 17h30** : en moyenne 68 enfants sur 82 places soit 82% d'occupation réelle

- Pour les enfants de moins de 6 ans : 100% des places sont réservées mais seulement 86% d'occupation réelle (55 enfants le soir).
- Restent des places disponibles pour des enfants de plus de 6 ans uniquement.

**De 17h30 à 18h30** : en moyenne 68.5 enfants sur 92 places soit 74% d'occupation réelle.

- Suite aux inscriptions, un certain nombre d'enfants de moins de 6 ans ont dû être placés sur liste d'attente, entraînant l'ouverture dans l'urgence par la mairie d'une garderie municipale. Cependant, plus de demandes que d'enfants finalement présents.  
Démarches en cours auprès de la PMI pour augmenter la capacité du périscolaire après l'école pour les enfants de maternelle.
- Beaucoup d'annulations en septembre suite à des inscriptions pour des activités extrascolaires et d'absences non justifiées par rapport aux réservations.

➤ **Périscolaire de Fontaines Saint-Martin**

Enfants inscrits : 98 en inscription annuelle et 17 occasionnelle = 115 enfants.

L'équipe se compose de : Léa (directrice), Rym, Zinnedine, Lory

La thématique proposée cette année au périscolaire est « **L'arbre aux projets** ».

**Le matin (7h30-8h30)** : en moyenne 36 enfants sur 49 places soit 73% d'occupation réelle.

**De 16h30 à 17h30** : en moyenne 38.5 enfants sur 49 places soit 78 % d'occupation réelle.

**De 17h30 à 18h30** : en moyenne 43.5 enfants sur 49 places soit 89% d'occupation réelle pour 100% de réservation.  
Encore 3 enfants sur liste d'attente.

➤ **Périscolaire Sathonay-Village**

Enfants inscrits : 115 en inscription annuelle et 17 occasionnelle = 132 enfants.

L'équipe se compose de : Maryline (responsable), Michel, Ange-Marie, Tony le matin et Alexandre le soir (départ).

La thématique proposée cette année est « **Les jeux olympiques** ».

**Le matin (7h30-8h30)** : en moyenne 40 enfants sur 49 places soit 80% d'occupation réelle pour 100% de réservation.

**De 16h30 à 17h30** : en moyenne 33 enfants sur 49 places soit 67% d'occupation réelle.

**De 17h30 à 18h30** : en moyenne 40 enfants sur 49 places soit 81% pour 100% de réservation (à part le vendredi).

➤ **Périscolaire du mercredi** (accueil en journée ou demi-journée avec ou sans repas) :

Thème : « **je fais le tour du monde** ».

Une correspondance est mise en place avec le centre de loisirs de Culhat et une rencontre est prévue en mai.

Le matin : complet en réservation sur les communes de Cailloux-sur-Fontaines et Sathonay-Village. Annulations et maladies de dernière minute qui ne permettent pas aujourd'hui de pourvoir les places vacantes en avance.

L'après-midi : - sur Cailloux-sur-Fontaines = 71% d'occupation réelle pour 75% de demandes.

- sur Sathonay-Village = 55% d'occupation réelle pour 62% de demandes.

- **Vacances scolaires** : beaucoup de liste d'attente pour les enfants de moins de 6 ans. En contrepartie, de très nombreuses annulations 15 jours avant (à l'exception des vacances de Noël), ce qui génère une gestion chronophage conséquente pour attribuer les places libérées.

### **Points abordés par l'UFCV :**

Mme DÉMURGÉ a été absente de septembre 2022 à septembre 2023. Son remplaçant est arrivé au mois de janvier 2023 et a progressivement intégré la complexité du fonctionnement, des inscriptions et du règlement. L'UFCV et les mairies ont pris en compte les retours des familles pour travailler sur les dysfonctionnements (inscriptions, réponses aux mails, suivi, etc.) afin qu'ils soient davantage maîtrisés à l'avenir. Nous avons conscience des difficultés rencontrées par les familles.

- Il y a beaucoup de réservations pour beaucoup d'annulations et d'absences de dernière minute. Cela ne laisse pas la possibilité de re-proposer les places à d'autres familles. **Il est essentiel de prévenir le plus tôt possible de l'absence de son enfant. Une récurrence des absences pourrait entraîner un arrêt de l'accueil.** Ces nombreuses absences mettent aujourd'hui les structures en difficultés car le taux d'occupation réelle conditionne la sérénité financière du gestionnaire (subventions de la CAF notamment).
- Arrivée des parents à 18h25-18h30 voire 18h35 : cela ne permet pas la fermeture des structures à 18h30. → une communication dans chaque périscolaire sera faite ; un changement de règlement peut être envisagé en lien avec les communes.  
**Une arrivée des parents au plus tard à 18h20 est demandée (+ contraintes actuelles Vigipirate).**
- Beaucoup de parents n'ont pas rempli le dossier administratif d'inscription cette année alors que cela est impératif pour être accueilli (sécurité de l'accueil, réglementation RGPD et autres). Nécessité chaque année et pas de dossier commun possible avec les services gérés par les mairies.
- Les inscriptions périscolaires et mercredi se sont faites plus tard que d'habitude et les réponses tardives et ont amené des familles à être en difficulté pour trouver une autre solution courant août. A Cailloux, cela a conduit à la mise en place d'une garderie municipale après l'école : plus de 30 demandes en liste d'attente pour finalement 8 enfants présents en moyenne.

### **Points abordés par les parents présents :**

- **PÉRISCOLAIRE :**
- La musique est parfois non adaptée et forte le soir dans les périscolaires → un point sera fait avec les équipes d'animation pour ajuster leurs pratiques. Un renouvellement de personnel est en cours.
- Goûters pas équilibrés (trop de chocolat) → les indications aux parents seront ajustées en conséquence.
- Demande d'avoir une vigilance particulière pour les enfants de petite section à la rentrée et le fait qu'ils ne soient pas totalement propres → les équipes font de leur mieux pour éviter les accidents et garantir l'hygiène. Les enfants peuvent parfois être réticents à solliciter un adulte pour une aide. Un travail sera fait autour de ce sujet avec les animateurs avant la rentrée de septembre 2024.
- Les nouveaux parents ne maîtrisent pas toutes les informations → le règlement de fonctionnement pourra être précisé sur certains points soulevés par les parents ou constatés par les responsables.  
**Rappel : lire le règlement de fonctionnement.**
- Demande des parents d'avoir des organigrammes des animateurs et des badges → des organigrammes seront mis à l'entrée des structures et sur le site internet lorsque les équipes seront stabilisées.

Mme Démurgé informe de la difficulté persistante d'avoir des équipes stables depuis au moins 2 ans au regard des problèmes de recrutement dans ces métiers de l'animation et plus largement du secteur socio-éducatif au niveau national. Toutes les structures d'accueil des enfants souffrent d'une pénurie de personnels. De ce fait, en cas d'absences de personnels permanents, assurer leur remplacement est particulièrement complexe et incertain (temps de travail réduits, horaires découpés, période courte).

➤ **VACANCES :**

- Demande de renforcer le contrôle d'identité des personnes qui viennent chercher les enfants → quand un mail est envoyé avec une personne précise (nom, prénom et lien avec la famille), la carte d'identité n'est pas demandée. Par contre, quand les équipes n'ont pas d'information et qu'elles ne connaissent pas la personne, la carte d'identité est demandée. D'un point de vue légal, les accueils de loisirs doivent seulement contrôler les personnes non-autorisées.
- Pendant les vacances, Tik Tok et également des jeux vidéo ont été utilisés par des animateurs → cela ne correspond pas au projet éducatif, un rappel des objectifs pédagogiques sera fait aux animateurs.
- Certains enfants ont fait la remarque du manque d'activités lors de certaines vacances. Une vigilance sera demandée aux équipes, cependant nous n'obligeons pas les enfants à participer aux activités proposées. Les enfants, notamment les plus grands, sont régulièrement sollicités sur leurs souhaits d'activité.
- Projection de films → la directive donnée aux animateurs est l'autorisation de regarder un film par groupe par structure sur une année ; de plus, le film doit être un support en lien avec le thème proposé et faire l'objet d'une approche pédagogique.
- Horaire de début des inscriptions pour les vacances scolaires à 7h30 : certains parents le trouvent inadapté. Celui-ci peut être modifié si une majorité de parents le souhaite (sondage en janvier ?).

➤ **REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL :**

- L'espace extérieur du centre de loisirs de Cailloux-sur-Fontaines est détérioré : un projet d'aménagement complet est prévu par la mairie et devrait être réalisé au printemps (végétalisation, ombre, sols...).
- Retravailler l'accueil des enfants qui ont besoin d'un accompagnement spécifique → l'UFCV est consciente de ce besoin, un dossier de subvention va être déposé auprès de la CAF en janvier 2024 pour pouvoir former les nouveaux salariés et peut-être bénéficier d'une personne supplémentaire en plus en cas de besoin.
- Une formation autour de la communication envers les jeunes enfants pourra également être à nouveau proposée au vu du renouvellement des équipes.
- Changement de portes pour l'accueil des parents sur Cailloux-sur-Fontaines et Fontaines Saint-Martin → communication systématiquement faite par mail ou en dernier recours par affiches. Merci d'avoir une vigilance en lisant tous les mails.
- Les parents ont souffert d'un défaut de communication sur l'année scolaire 2022-2023 (pas de réponses aux mails ou délai de réponse trop long, manque d'informations d'ordre général) → l'UFCV a déjà pris en compte ce constat et s'engage à pérenniser une communication régulière.

Les **représentantes des communes** expriment leur confiance quant aux conditions d'accueil des enfants mises en œuvre par l'UFCV malgré les difficultés partagées. Suite à cette rencontre, l'Entente intercommunale travaillera avec l'UFCV sur les points soulevés afin d'adapter le cas échéant l'organisation et le règlement de fonctionnement.

**Représentants volontaires au conseil des parents pour l'année 2023-2024 :**

- **CAILLOUX-SUR-FONTAINES** : Clémence RUAUDEL
- **FONTAINES SAINT-MARTIN** : Pauline MIGNOT de VALENCE
- **SATHONAY-VILLAGE** : Maryline TOPALIAN